

D.I.U NATIONAL D'EXPERTISES EN ACCIDENTS MEDICAUX

Objectif général

Les expertises en matière de responsabilité médicale étaient jusqu'ici habituellement confiées à des experts spécialisés en réparation juridique du préjudice corporel chevronnés. La loi du 4 mars 2002, avec la création des commissions régionales d'indemnisation des victimes d'accidents médicaux, ouvre des besoins nouveaux en matière d'expertises à la fois en médecine légale-dommage corporel et dans les spécialités médicales.

Il s'agit d'un diplôme de troisième cycle.
Ce diplôme s'adresse en priorité aux médecins généralistes ou spécialistes désireux de faire des expertises en responsabilité ou d'être inscrits sur la liste nationale des experts en accidents médicaux. **Cette formation en 1 an** correspond à la maquette souhaitée par le Conseil National de l'Ordre des Médecins et la Commission Nationale des Accidents Médicaux.

Public visé et capacité d'accueil :

Le pré-requis est :

Un DU (diplôme universitaire) de réparation juridique du dommage corporel ou d'expertises médicales datant de moins de 5 ans,

Le DES de médecine légale et expertises médicales,

Une FST (formation spécialisée transversale) d'Expertise médicale-préjudice corporel.

Capacité d'accueil prévue : 50 étudiants/an.

Responsable pédagogique (+ adresse mail)

Professeur Laurent BLOCH
Professeur de droit privé *Collège Sciences de la santé*
Faculté de Droit – CERFAPS
laurent.bloch@u-bordeaux.fr

Secrétariat pédagogique
julie.marsault@u-bordeaux.fr

Enseignement, volume horaire et organisation :

Durée : les études sont programmées sur une année universitaire de janvier à mai.

Le volume global pour l'ensemble de la formation est de **minimum 130 heures** sous la forme d'enseignement théorique et d'enseignements dirigés.

Une ou plusieurs journées facultatives en distanciel pourront être ajoutées selon les besoins de la formation.

L'enseignement sera assuré par des enseignants des différentes UFR participantes, selon leurs spécificités, et complété par des intervenants experts extérieurs compétents en droit et en dommage corporel.

Date prévisionnelle début de formation :
Le lundi 04 janvier 2027

Dossier de candidature à déposer en ligne
à partir du 01 Juillet 2026
jusqu'au 01 Octobre 2026
via le lien suivant :
https://sante.u-bordeaux.fr/Formation-continue/Diplomes-d-universite

Votre contact administratif :
scolarite.du-sante@u-bordeaux.fr

Tarif des frais de formation

Formation initiale : *750 € /an*

Formation continue (RENF et REF s'il y a lieu) :
940 € /an | *1100 € /an*